



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

OBJET : 36 - FISAC - Réduction de la subvention Fisac Tramway - Reversement du trop perçu

FISAC
Réduction de la subvention FISAC tramway
Reversement du trop perçu

Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON

	Date	Avis
Commission n° 6	11/09/2018	Favorable unanime (2 abstentions)

La Ville de Besançon a déposé, le 29 juin 2012, une demande de soutien au titre du FISAC pour l'opération urbaine dans le cadre des travaux du tramway,

Le Conseil Municipal du 11 mai 2015 a autorisé M. le Maire à signer la convention globale de mise en service du plan d'actions entre l'ensemble des partenaires du FISAC (Ville de Besançon, Etat, CAGB, UCB, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, association Commerce et Artisanat aux Chaprais), modifiée lors de sa séance du 17 septembre 2015, ainsi que les conventions particulières entre la Ville de Besançon, maître d'ouvrage, et les différents maîtres d'œuvre du programme d'actions FISAC Tramway.

La subvention globale du FISAC notifiée par l'Etat par décision ministérielle n° 14-0432 du 24 novembre 2014 s'élevait à :

- 74 093 € en fonctionnement dont 60 % ont été versés soit 44 455,80 €,
- 27 757 € en investissement dont 50 % des aides directes ont été versées soit 6 897,50 €.

Les actions ont été mises en œuvre dès 2012.

Une synthèse du bilan technique et financier est proposée ci-après :

Bilan technique

Les actions suivantes ont été réalisées par les maîtres d'œuvre indiqués :

- Dispositif Freepass pour fidéliser la clientèle (CAGB)
- Requalification des locaux vacants Battant (CAGB)
- Communication sur le dispositif FISAC avec une plaquette à destination des professionnels (CAGB)
- Suivis individualisés des entreprises (UCB/Ville de Besançon)
- Animation du FISAC avec un chef de projet dédié (Ville de Besançon)
- Animations commerciales (Ville de Besançon/associations de commerçants)
- Charte Qualité (CCI 25).

Les actions suivantes n'ont pas été mises en œuvre en l'absence de demande de soutien des entreprises, malgré les nombreuses relances :

- Aides directes aux entreprises
- Diagnostics économiques et financiers.

D'autres actions ont été abandonnées du fait des difficultés de mise en œuvre, ou d'identification des dépenses dans les marchés publics globaux :

- Baromètre des activités (CAGB)
- Signalétique collective des commerces (CAGB)
- Mise en place d'aires de livraison temporaires (CAGB).

Bilan financier :

Fonctionnement

Action	Observations	Coût de l'action	Montant FISAC attribué après présentation de justificatifs
Accompagner les entreprises sensibles par des suivis individualisés	17 entreprises accompagnées sur 160 sur le tracé	15 266	3 203
Dispositif Freepass	62 200 freepass distribués	20 000	8 394
Charte Qualité	6 audits réalisés	19 725	1 344
Baromètre des activités	Non réalisé	22 850	0
Chef de projet (recrutement en interne)	Non éligible	50 000	0
Anticiper les mutations du quartier Battant	Réalisé	9 000	3 000
Animations commerciales	13 animations réalisées	100 000	20 983
Diagnostics économiques et financiers	Pas de dossier déposé par les entreprises	6 000	0
Communication auprès des professionnels	1 000 plaquettes éditées	4 000	839
Evaluation	Réalisée en interne	0	0
	TOTAL	246 841	37 763

Investissement

Action	Observation	Subvention versée
Aides directes aux entreprises	Pas de dossier déposé par les entreprises	6 897,50

PAIEMENT SOLDE	justifié SOLDE	Avances	REVERSEMENT
FONCTIONNEMENT	37 763,00	44 455,80	- 6 692,80
INVESTISSEMENT	0,00	6 897,50	- 6 897,50
		51 353,30	- 13 590,30

Le bilan fait apparaître un trop perçu pour la Ville de Besançon de 13 590,30 € soit 6 692,80 € en fonctionnement et 6 897,50 € en investissement.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à reverser à la caisse nationale déléguée pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants les sommes de :

- 6 692,80 € dont le montant sera prélevé sur la ligne 67.020.673.20200,
- et 6 897,50 € dont le montant sera prélevé sur la ligne 13.94.1311.0012014I.10011.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0